

**Coopération**  
**entre le Département du Haut-Rhin (République française)**  
**et le Powiat de Wrocław (République de Pologne)**

**Programme de travail 2016 – 2019**

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wrocław et à ses avenants n°1 et 2 du 19 mai 2004 et du 3 décembre 2008, les parties élaborent conjointement un programme de travail trisannuel.

**I. Domaines d'action pour la période 2016-2019**

Les domaines suivants ont été retenus :

**1. Systèmes administratifs et politiques**

- Présentation des systèmes administratifs et politiques français et polonais.

**2. Culture**

- Actions visant à favoriser les projets culturels menés en commun par des acteurs du Haut-Rhin et du Powiat,
- Stand au marché de Noël d'Ensisheim.

**3. Sport**

- Echanges d'expériences en matière de sport et de loisirs.

**4. Enseignement**

- Actions visant à favoriser les projets de coopération menés par des établissements scolaires du Département et du Powiat, dans un domaine en relation avec la matière enseignée (hors voyage découverte).

**5. Environnement**

- Echanges d'expériences dans le domaine de l'environnement.

**6. Social**

- Echanges d'expériences dans le domaine de l'aide aux enfants, à la famille et aux personnes âgées.

**7. Tourisme**

- Organisation d'une exposition de photos du Powiat,
- Participation aux salons du tourisme de Wrocław et de Colmar,
- Echanges d'expériences en matière de cyclotourisme.

**8. Coopération tripartite**

- Projet (à définir) entre le Powiat, le Département et le Kreis Borken (Allemagne), en fonction du degré d'avancement de la coopération bilatérale entre le Kreis Borken et le Powiat de Wrocław.

**9. Agriculture**

- Echanges d'expériences dans le domaine agricole,
- Actions visant à encourager la coopération entre organismes agricoles.

## **10. Coopération au niveau des communes/communautés de communes**

- Poursuite des actions visant à favoriser les partenariats entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes haut-rhinoises et polonaises.

## **II. Pilotage et financement des actions de coopération**

Conformément à l'article 2 de l'avenant n° 1 à l'accord mentionné ci-dessus, le pilotage et l'évaluation des actions de coopération relèvent du Comité Mixte.

Le financement des actions de coopération est réalisé conformément aux dispositions de l'article 2 de l'avenant n°2 du 3 décembre 2008 à l'accord de coopération.

Etabli à ..... le ..... en deux exemplaires rédigés chacun en polonais et en français, les deux textes ayant la même valeur juridique.

Pour le Département du Haut-Rhin

Pour le Powiat de Wrocław

Eric STRAUMANN  
Président du Conseil départemental

Roman POTOCKI  
Staroste du Powiat de Wrocław

Waldemar SZCZYKUTOWICZ  
Vice-Staroste du Powiat de Wrocław